

REGION DE CORSE

DELIBERATION N° 90/43 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**portant désignation des représentants de l'Assemblée
au Conseil d'Administration de la S.E.M. chargée
de la création et de la gestion du futur marché de gros
de produits agricoles**

SEANCE DU 4 MAI 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le quatre Mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : MM.

Pierre-Jean ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean BAGGIONI, Dominique BALDACCI, Léonard BATTISTI, Jean-Baptiste BIAGGI, Dominique BUCCHINI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Denis CELLI, Charles COLONNA, Jean COLONNA, Laurent CROCE, Albert FERRACCI, Jules Laurent FERRANDI, Jean GAFFORY, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François Marie GERONIMI, Paul GIACOBBI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Charles LEONELLI, Antoine-Louis LUISI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Jules-Paul NATALI, Alain ORSONI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François-Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Michel STEFANI, Marc VALERY, Xavier VILLANOVA, Fernand VINCENTELLI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Jérôme POLVERINI
M. Henri ANTONA à M. Paul PATRIARCHE
M. Antoine BIGGI à M. Paul-Donat POLI
M. Paul BUNGELMI à M. Albert FERRACCI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Dominique MARI

M. Joseph-Ferdinand CHIARELLI à M. Jean COLONNA
M. Jacques FIESCHI à M. Max SIMEONI
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
M. Joseph MARIOTTI à M. Pascal ARRIGHI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Dominique BIANCHI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Marcel FEYDEL,
Toussaint LUCIANI, Pascal POZZO DI BORGIO.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU** la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** La délibération n° 90/14 AC du 15 février 1990 portant adoption du Budget Primitif 1990 de la Région de Corse,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE Monsieur Fernand VINCENELLI et Monsieur Joseph-Ferdinand CHIARELLI pour siéger au Conseil d'Administration de la S.E.M. chargée de la création et de la gestion du futur marché de gros de produits agricoles.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région de Corse.

AJACCIO, le 4 MAI 1990

Pour copie certifiée conforme
à l'original,

Le Secrétaire Général

Le Président de l'Assemblée de Corse

J.D. PIANELLI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA